



2 suspension de permis : 1 par le préfet et 1 par la police

Par **Edwigeco**, le **06/09/2016** à **20:14**

Bonjour,

Pourriez vous, s'il vous plaît, me renseigner.

Mon fils s'est fais arrêter par la police, nous avons reçu une suspension de permis du préfet du 19.07 au 19.11.

Sachant que nous l'avons reçue par recommandé le 18.08

Nous sommes donc allés remettre sont permis au commissariat le 24.08.

La personne qui l'a reçu au commissariat lui a refait une suspension de permis datée du 24.08 au 24.12.

Pouvez vous me dire si c'est normal car les dates des deux suspensions ne sont pas identiques.

Merci beaucoup.

Par **BrunoDeprais**, le **06/09/2016** à **21:17**

Bonsoir

Quelques doutes quant à l'expression.

En premier lieu c'est une rétention administrative en attente de jugement.

Votre fils était en récidive?

La peine n'a pas été infligé par le commissariat en tout cas.

Par **Visiteur**, le **06/09/2016** à **21:59**

Bonsoir,

Le commissariat n'a pas ce pouvoir, ils ont fait leur travail, soit une rétention de 4 mois à compter du jour où vous avez apporté le permis.